

École primaire officielle
USUMBURA .

1. *Cijns : qu'en*
2. *us - en adapté ?*

Usumbura , le 15 Juillet 1949 .

N° 23 / 49 / DIV .

OBJET

Commission pour
l'admission des
enfants mulâtres .



15. VII. 49
714
M. L. / Com.

Monsieur le Président de la Commission
des
Enfants mulâtres.

J' ai l' honneur de vous transmettre sous ce pli
une demande de Monsieur P . FOLLEFORT , concernant ses enfants
mulâtres (filles) qu' il voudrait faire inscrire comme élèves
à l' école officielle .

Veuillez agréer , Monsieur le Président , l' assu-
rance de ma considération très distinguée .

Pour le Directeur absent : A . DURENNE .
I . Lambert .

P. Lambert

4500 / Pers. 2/04/VE
4.8.60

CONGO BELGE - BELGISCH-CONGO

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :
Aangekomen te :

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
118	USA	58/55	2	1000	

13-8-60.15
J.S.F.
Heure :
Uur :

Indications de service
taxées.

Betaalde dienstaanwij-
zingen.

TÉLÉGRAMME
Telegram

Explications des abrévia-
tions admises pour les in-
dications de service ta-
xées :

Verklaring van de afkor-
tingen toegelaten voor de
betaalde dienstaanwijzin-
gen :

RP = Réponse payée.
Antwoord betaald.
LT = Télégramme lettre.
Brieftelegram.
CR = Accusé de récep.
Kennisgeving van
ontvangst.
TC = Collationnement.
Te collationneren.

Off
Im20
cta

Resident Kigali Kibeho
Temp. Kigali Nyansa
Atrida Shampura Kibeho
Kibuye Sitofana Bumbwa
Kibuye Sitofana Kibeho
Kibuye Sitofana Kibeho
Kibuye Sitofana Kibeho
Kibuye Sitofana Kibeho
Kibuye Sitofana Kibeho

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)
(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

No 113/2/149403 nouveau statut personnel métropoli-
tain signé 280660 entre en vigueur 300660 stop
en attendant diffusion ces textes prière tenir instan-
ce toutes actions disciplinaires en cours relatives
personnels précité = Régéral